

Le racisme décomplexé d'un policier de Carcassonne

Tenus en 2025, les propos de l'agent municipal ont indigné. Membre du service d'ordre du RN, il en a été exclu

L'indignation générale est à la mesure des propos tenus. Mardi 8 septembre, le quotidien *Midi libre* a révélé, à l'appui d'une enquête publiée dans ses colonnes, une séquence vidéo glaçante, dans laquelle un brigadier-chef principal de la police municipale de Carcassonne (Aude) se livre à des diatribes verbales racistes et sexistes. «*Bougnoules*», une insulte xénophobe), « *nègre*», «*gauchissasses*» : cette logorrhée, un florilège de cinq minutes issu de plusieurs conversations menées au cours d'une patrouille effectuée le 6 novembre 2025 dans les rues de la ville, a été enregistrée par la caméra-piéton de l'agent. Au début de la vidéo, le principal intéressé semble louer l'efficacité et les performances de cet équipement individuel – à juste titre, compte tenu de la suite des événements.

Le reste de la conversation relève ad nauseam du même registre, entre considérations sur l'esclavage («*Entre tribus, ils se vendaient, ces singes*») et érucations contre les «*punks à chien*», des «*connasses*» ou le président de la République, «*qui se prend une b... dans le cul par son sanggenre*» – évocation directe de la théorie du complot visant l'épouse d'Emmanuel Macron, Brigitte. Porté à la connaissance de la justice à la fin de 2025, le contenu de cette captation a entraîné l'ouverture d'investigations, que le parquet de Carcassonne a confiées à la gendarmerie.

Au-delà du discours de l'agent, la séquence vidéo offre surtout l'image d'un écosystème où la parole du policier xénophobe, décomplexée, semble rencontrer de nombreux échos. Après avoir reçu un appel d'une automobiliste craignant d'avoir percuté un animal sauvage, le policier rend compte au central radio de l'intervention en cours : «*Une vieille (...) a percuté un bougnoule, apparemment.*» «*Oh, génial!*», s'exclame l'opérateur. Plus tard, en visite auprès du 3^e régiment de parachutistes d'infanterie de marine, cantonné à Carcassonne et où il a servi plus de vingt ans, l'agent discute avec un militaire qui semble réceptif à son discours : «*J'en peux plus, moi*, dit le premier. *Tout à l'heure, on était*

sur [la place] Carnot... du bicot, du nègre, du nègre, du bicot.»

De retour en patrouille, l'un de ses collègues se fait commentateur de la politique étrangère : «*Il faut que les Russes viennent ici.*» Pour «*buter*» les «*blédards*», lâche le principal mis en cause, qu'un troisième policier municipal conforte dans ses espoirs d'avènement prochain d'une «*petite dictature*» qui ne ferait «*pas de mal*» : «*L'armée va monter au créneau, c'est pas possible. Un petit coup d'Etat.*»

«Défaillances des collectivités»

Ces propos ont été unanimement condamnés par les organisations professionnelles de policiers municipaux. «*Ce que l'on ne peut pas tolérer du citoyen lambda, on doit encore moins le tolérer d'un agent agissant dans le cadre du service public de la sécurité*», estime Gerlove Yokota, directeur de police municipale et président de l'Association nationale des cadres territoriaux de la sécurité. Cédric Michel, président national du Syndicat de défense des policiers municipaux, s'interroge, quant à lui, sur les «*capacités cognitives d'un policier municipal capable de débiter des saloperies pareilles pendant six heures d'affilée*».

Le responsable syndical n'en évoque pas moins des «*défaillances des collectivités et de l'Etat dans cette affaire, à commencer par la précédente mairie et l'actuelle*», restées passives sur le plan administratif, bien qu'elles aient été informées des faits. De leur côté, estime-t-il, «*la justice et la préfecture de l'Aude auraient au moins dû, comme elles en ont le pouvoir, prononcer une suspension de l'agent de l'agent à titre conservatoire*», avant un possible retrait définitif. Contacté, le parquet de Carcassonne n'a pas donné suite

Les propos, tenus le 6 novembre 2025, ont été enregistrés par la caméra-piéton de l'agent dans les rues de la ville



Le policier mis en cause (deuxième en partant de la gauche, avec l'oreillette) assurait, en tant que membre du service d'ordre du RN, la sécurité de Jordan Bardella lors d'un déplacement à Carcassonne (Aude), le 7 février. LEWIS JOLY POUR «LE MONDE»

aux sollicitations du Monde. Le ministre de l'intérieur, Laurent Nuñez, a déclaré sur le réseau social X avoir lancé une procédure de contrôle de la police municipale de Carcassonne par l'inspection générale de l'administration.

Dans un communiqué, la mairie, dirigée par le Rassemblement national (RN), a dénoncé des propos «*inacceptables*», en rappelant cependant que la vidéo avait été tournée «*sous la précédente municipalité*», tenue par un maire divers droite, Gérard Larrat. Elle promet des sanctions «*à la hauteur de la gravité des faits*». Devant l'ampleur de la polémique et des critiques concernant le manque de réactivité de son administration, le maire de la cité audoise, Christophe Barthès, a organisé, mercredi 9 septembre, une conférence de presse. A cette occasion, il a annoncé la suspension immédiate et des sanctions contre les «*protagonistes dans*

l'affaire des propos racistes (...), précisant que «*le racisme, la misogynie et l'homophobie n'[avaient] pas leur place à Carcassonne*».

Ni la communication d'urgence du maire ni la contre-offensive conduite sur les réseaux sociaux par de nombreux cadres du RN n'ont éteint la controverse visant la formation d'extrême droite. En parallèle de ses fonctions au service de la ville, le brigadier-chef quinquagénaire était, en effet, membre du service d'ordre du mouvement, le Département protection sécurité. Le 7 février, il assurait encore la protection de Jordan Bardella, le président du parti, en visite à Carcassonne.

Le RN a annoncé sa «*radiation des effectifs du service d'ordre ainsi que son exclusion du [mouvement]*». Christophe Barthès assure qu'il n'a jamais eu vent des frasques de l'agent, aperçu à ses côtés lors de la campagne pour les élections municipales. Son re-

tour au sein des effectifs de la police de Carcassonne, le 16 mars, après un congé maladie, a précédé de deux semaines l'installation du RN à l'hôtel de ville.

Provocations et polémiques

Cette séquence alimente un début de mandat marqué par les provocations et les polémiques. Ainsi de la mise en scène, par le maire, du déménagement forcé de la CGT de son local municipal, le 28 mai. Dans une vidéo immortalisée par des médias d'extrême droite, un policier tend au maire des cartons destinés à emballer le matériel du syndicat. Il s'agit de l'agent à la caméra-piéton indiscrete.

«*Je crois que je commence à devenir raciste*», déclare le policier municipal en cause au cours de la séquence vidéo. La saillie est ironique s'agissant d'un habitué des publications xénophobes et martiales sur les réseaux sociaux, qui appelle à «*passer à l'action avec*

une intervention réelle et rapide, entre Français de souche». La consultation d'articles de la presse locale et de ses posts sur plusieurs plateformes sociales laisse entrevoir un personnage qui affiche une haine obsessionnelle, mais n'est pas dénué de contradictions.

L'homme ouvertement raciste prodigue volontiers ses encouragements au judoka guadeloupéen Teddy Riner et dispense des cours d'autodéfense dans un club dirigé par un pratiquant d'origine camerounaise ; le misogyne accompli salue des femmes – pourvu, néanmoins, qu'elles soient athlètes, handicapées ou policières – et l'ancien sous-officier des parachutistes, décoré de la médaille militaire en 2013, avoue, du bout du clavier, entre deux appels virils à l'insurrection armée, avoir été soigné pour un stress post-traumatique. ■

ANTOINE ALBERTINI
ET CORENTIN LESUEUR

Les propositions controversées du rapport sénatorial sur l'université

Le texte de l'élue LR Laurence Garnier appelle à mettre fin au droit d'accès des bacheliers à l'université et à augmenter les frais d'inscription

C'est un rapport choc sur les universités, jeté dans la mare des débats de l'élection présidentielle. Un document très politique qui tient la barre à droite, avec des propositions chiffon rouge qui ne manqueront pas de heurter de nombreux universitaires : fin du droit automatique d'aller à l'université avec l'obtention du baccalauréat, hausse des droits d'inscription, affirmation d'un «*principe de réserve institutionnelle*», pour «*protéger l'université des dérives militantes*»...

Ce document, publié mardi 9 septembre, conclut les travaux de la commission d'enquête sénatoriale sur «*la capacité des universités françaises à garantir l'excellence académique du service public de l'enseignement supérieur*», lancés en mars, à l'initiative du groupe Les Républicains (LR). Laurence Garnier, sénatrice LR de Loire-Atlantique, a conduit les auditions de dizaines de présidents d'université et d'enseignants-chercheurs, de hauts fonctionnaires et de ministres de l'enseignement supérieur – dont

Philippe Baptiste, actuellement en fonction, ainsi que de trois de ses prédécesseurs.

Sur plus de 200 pages, la rapporteuse dresse un sombre panorama, qu'il s'agisse de la situation budgétaire des établissements, de l'échec en licence, de l'«*employabilité*» des étudiants, du nombre infime de docteurs ou du décrochage de la recherche française.

Alors que moins d'un étudiant sur trois a obtenu, au sein de la cohorte des primo-inscrits en 2020 et 2021, le diplôme de licence au terme des trois ans d'études (respectivement 29,5 % et 30,6 %), Laurence Garnier propose donc une solution radicale : «*Oter au baccalauréat sa qualité de premier grade universitaire et mettre fin au droit d'accès à l'enseignement supérieur des titulaires du baccalauréat.*» Elle préconise en outre de retirer aux recteurs le pouvoir de «*prononcer l'inscription dans une formation des candidats n'ayant reçu aucune proposition d'admission dans le cadre de la procédure Parcoursup*».

L'une des préconisations phares du rapport est de porter les droits

d'inscription à 900 euros par an en licence et à 1300 euros par an en master, tout en menant une réforme des bourses destinées aux étudiants aux plus faibles ressources. Cette multiplication par cinq des frais d'inscription était déjà l'une des conclusions des Assises du financement de l'université, fin juin, où le débat sur la fin de la massification de l'enseignement supérieur avait aussi été ébauché.

Un «signal-prix» à l'université

Il existerait un «*signal-prix*», selon Laurence Garnier, «*la faiblesse [actuelle] du tarif [pouvant] conduire à sous-évaluer la qualité des cursus universitaires, avance-t-elle. En outre, l'augmentation des droits d'inscription permettrait de réduire le phénomène – minoritaire mais non moins réel – des étudiants "fantômes"*», qui n'assistent pas aux cours, et sont inscrits uniquement pour bénéficier des avantages liés au statut d'étudiant.

La sénatrice veut confier aux universités le soin de déterminer les conditions d'accès à chacune de leurs formations sans qu'elles soient tenues d'établir un classe-

ment intégral de toutes les candidatures reçues. Mieux, ajoute-t-elle, «*lorsque c'est pertinent, [elles pourraient] organiser un examen d'entrée préalable à l'inscription*».

La priorité doit être de multiplier les places en filières professionnelles courtes, tout en «*diminuant les capacités d'accueil des filières universitaires offrant de faibles perspectives de poursuite d'études et d'emploi*», comme la psychologie, affirme le rapport. Laurence Garnier souhaite en outre la suppression du droit à la poursuite d'études pour les titulaires d'une licence, afin de «*réaffirmer le caractère sélectif*» des formations en master.

La gouvernance des établissements est à revoir elle aussi, afin de «*réduire la place des considérations politiques*» et de «*garantir le pluralisme dans les enceintes universitaires*», écrit la sénatrice, qui préconise l'affirmation d'un «*principe de réserve institutionnelle*», pour «*protéger l'université des dérives militantes*».

Bréviaire des positions d'une partie de la droite, le rapport n'a pas été voté par la gauche en com-

mission des affaires culturelles et de l'éducation. Le document n'est pas endossé par Pierre Ouzoulias, le président de la commission d'enquête. En désaccord avec ces recommandations, le sénateur communiste des Hauts-de-Seine, spécialiste du sujet en tant que chargé de recherche au CNRS, souhaite, au contraire, «*redonner toute sa valeur au bac*», qui a été «*détruit*». «*La rapporteuse a voulu faire un coup d'éclat en détruisant deux tabous de la gauche : le bac et les droits d'inscription*», commente-t-il auprès du Monde.

Pierre Ouzoulias dénonce l'«*hyppocrisie*» de la suppression, dans le code de l'éducation, du droit

des bacheliers à entrer à l'université. «*Au cours des auditions, tous les présidents d'université ont dit que l'entrée à l'université était déjà sélective aujourd'hui : quand il y a moins de places que de candidats, c'est Parcoursup qui fait la sélection*», poursuit-il.

«*Le rapport hésite entre deux visions de l'université*», écrit aussi Cécile Cukierman, sénatrice communiste de la Loire, dans un document critique joint au rapport. D'abord, «*un projet libéral qui renforce l'autonomie des universités en les émancipant de toute politique nationale. L'université est alors considérée comme une entreprise qui passe des contrats avec des étudiants qu'elle choisit librement d'accueillir*». Ensuite, «*la volonté d'un contrôle doctrinaire de l'Etat sur les enseignements, l'organisation des études et la vie du campus*», avec la proposition de «*réserve institutionnelle*» dont «*l'articulation juridique avec le principe de la liberté académique, protégée par la jurisprudence constitutionnelle*» n'a pas été évoquée dans le rapport. ■

SOAZIG LE NEVÉ

Bréviaire des positions d'une partie de la droite, le rapport n'a pas été voté par la gauche en commission